

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231113-110-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

**N° 110 /23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 novembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 novembre

**Objet de la délibération :**

Plateau sportif  
intercommunal : site  
d'implantation

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	7
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	80

**Résultat du vote**

- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	9

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Yves GAMELON à Claude CURIE, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

**Procuration**

Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Angèle LIME par Vincent COQUIARD, Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Sarah FAIVRE, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Chantal MARAUX, Laëtitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sandrine CLADY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu les besoins identifiés sur le secteur Nord de la CCLL d'un équipement sportif intercommunal,

Vu les candidatures des communes de Rurey, Epeugney, Montrond le Château, Les Monts Ronds et Tarcenay-Foucherans pour accueillir cet équipement,

Un groupe de travail « Plateau Sportif » a été constitué et une méthode mise en place en plusieurs phases :

- Phase 1 : recensement des besoins
- Phase 2 : Dossiers de candidature remplis par les communes
- Phase 3 : auditions, présentations par les communes candidates de leur projet
- Phase 4 : demande de données complémentaires et analyse globale des sites

Vu le faisceau de critères retenus pour choisir le site le plus pertinent :

- Eléments socio-démographiques ;
- Urbanisme ;
- Mobilité ;
- Contraintes ;
- Réseaux ;

- Scénarios d'aménagement et coûts de viabilisation.
- Foncier

Considérant qu'il est apparu au groupe de travail que la commune de Tarcenay-Foucherans présentait le plus d'atouts pour accueillir cet équipement sportif intercommunal,

Après débat, le conseil communautaire, à la majorité et 9 abstentions (Véronique KELLER, Vincent COQUIARD, Olivier DARD, Patrick TELES, Guillaume AYMONNIN ayant procuration de Alain MONNIER, Marie-Christine ROBERT, Frédéric BONNEFOI et Jean-Marc CARGNINO) :

- Valide le choix de la commune de Tarcenay pour accueillir le futur équipement sportif intercommunal
- Autorise le Président à lancer une étude de faisabilité, à définir un programme et à établir un plan de financement prévisionnel

Fait et délibéré en séance, le 13.11.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

